

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation (4DR2126)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en développement international des affaires	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Nathalie Tissot

Objectifs:

Ce cours a pour but d'offrir une présentation pratique des différents droits de propriété intellectuelle mis en oeuvre dans le cadre du transfert de savoir et de technologie, en particulier en lien avec la création de sociétés jeunes pousses ainsi qu'en fonction de leur évolution.

Contenu:

Ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de Propriété intellectuelle, le cours évoque le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et évoque la manière dont cette propriété intellectuelle peut être utilisée pour favoriser au mieux l'innovation. Sont ainsi abordés les questions de titularité des droits de propriété intellectuelle (au sein des Hautes Ecoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels), le rôle des Hautes Ecoles dans la promotion de l'innovation, ainsi que la politique contractuelle qui va de pair. Le cours est émaillé d'exemples pratiques concrets qui éveilleront les étudiants à la problématique de la mise en oeuvre de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils se familiariseront ainsi avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de développement de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils seront amenés à alterner régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en oeuvre dans le cadre de contrats spécifiques.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes.

Documentation:

Le cours ne comporte pas de photocopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiants sur la plate-forme Claroline.